



Commune de  
Cossonay



# **PREAVIS N° 09/2024 AU CONSEIL COMMUNAL**

—

**relatif à la demande de crédits complémentaires  
au budget de fonctionnement 2024**

Commune de Cossonay

le 17 juin 2024 /rab

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions du Règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et de l'article 100 du Règlement du Conseil communal du 10 octobre 2013, nous sollicitons l'octroi de compléments au budget pour des charges de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles qu'il n'était pas possible de prévoir lors de l'établissement du budget de l'année en cours.

### Principes de régularisation des dépassements budgétaires

La Municipalité souhaite, par volonté de transparence et en respect des normes légales, demander des crédits complémentaires durant l'année en cours, dès lors qu'elle constate des dépassements budgétaires actuels ou à venir. Ceci ne signifie en aucun cas que le budget global 2024 sera dépassé, selon les informations que nous avons à ce jour. Des économies ont été ou seront réalisées sur d'autres postes.

Les principes de régularisation des dépassements budgétaires sont les suivants :

En principe, le préavis sollicitant une série de crédits complémentaires au budget de fonctionnement est déposé en première lecture lors de la séance du Conseil communal du mois de juin. Les crédits complémentaires sont répartis en trois catégories :

- 1) Les crédits complémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles, lors de l'élaboration du budget et que la Municipalité a dû engager avant la décision du Conseil communal ;
- 2) Les crédits complémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle sur lesquelles ni la Municipalité, ni le Conseil communal n'ont de possibilité d'intervention (par exemple : transports publics, participation à la cohésion sociale, péréquation, etc.) ;
- 3) Les crédits complémentaires concernant les dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité.

Il est à noter que l'analyse porte sur les comptes arrêtés au 31 mai 2024. Les dépassements en question représentent 1.81% du budget initialement octroyé (hors amortissements, attributions aux fonds de réserve et imputations internes). De plus, seuls 35 comptes font l'objet d'une demande de crédit complémentaire sur un total de 590 comptes de charges (hors amortissements, attributions aux fonds de réserve et imputations internes). Cela démontre donc en réalité la bonne maîtrise des charges au niveau global par la Municipalité.

Certains nouveaux postes ont été créés durant l'année. Suite aux délais de vacances entre certaines fins d'activité et l'engagement des nouveaux collaborateurs, l'impact sur le budget est pour l'instant difficilement estimable. Nous mentionnons toutefois les nouveaux postes ci-dessous :

- Voirie : Création d'un nouveau poste fixe, mais suppression du poste auxiliaire lié à l'arrosage des fleurs.
- Administration : CDD de 6 mois à 50% afin de pouvoir assister aux ressources humaines en cas de validation du nouveau règlement du personnel, ainsi que pour assister la bourse communale.
- Bâtiments : Engagement d'une aide-concierge à 70%.

## Crédits complémentaires demandés

### 1. Crédits complémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles

Compte	Désignation	Comptes janvier à mai 2024	Budget 2024	Ecart Comptes - Budget 2024	Comptes en % du budget	Crédit complémentaire demandé
110.3091	Frais de formation du personnel	5'749.85	5'000.00	749.85	115%	4'300.00
Formation à certains logiciels pour la nouvelle secrétaire adjointe pour CHF 2'000. Formation du personnel pour le nouveau logiciel E-séances CHF 1'300. Formation du boursier pour le passage à MCH2 CHF 1'000.						
110.3185.2	Honoraires (sécurité & Santé)	4'595.80	2'500.00	2'095.80	184%	3'300.00
Pour des raisons de sécurité, un défibrillateur a été installé au stade En Marche. Celui-ci n'était pas prévu au budget.						
151.3011	Trait. du pers. du Théâtre	44'518.25	99'860.00	-55'341.75	45%	31'780.00
151.3030	Théâtre, assurances sociales	3'870.20	9'380.00	-5'509.80	41%	2'830.00
151.3040	Caisse de retraite Théâtre	7'238.60	16'300.00	-9'061.40	44%	3'590.00
151.3050	Assurance accidents LAA Théâtre	1'282.00	3'120.00	-1'838.00	41%	940.00
Suite à l'annonce du départ de la personne chargée de l'administration et de l'accueil du théâtre à la fin de la saison 2023/2024 et afin d'épauler notre responsable du théâtre pour qui la charge commençait à s'alourdir, il était nécessaire de repourvoir ce poste. La décision a été prise d'engager une personne en charge de l'administration du théâtre à 40% au sein de la commune et non plus de fonctionner sur une base de mandat. De plus, un chargé d'accueil a été engagé également afin de mieux répartir les tâches. La chargée d'administration a commencé son activité au 01.05.2024. Le chargé d'accueil débutera quant à lui lors de la nouvelle saison.						
151.3091	Frais de formation du personnel (théâtre)	5'000.00	-	5'000.00		5'000.00
Suite aux changements amorcés au théâtre annoncés ci-dessus, ainsi qu'à l'augmentation de la charge de travail, il a été proposé à la responsable de suivre une formation afin de lui apporter des outils pour la gestion du théâtre.						
153.3189	Charges divers	2'012.90	2'000.00	12.90	101%	2'000.00
Achats de sacs pour les utilisateurs de la ludothèque car le stock a été terminé début 2024.						
320.3146	Entretien chemins + piste vita	2'935.05	1'000.00	1'935.05	294%	2'000.00
Nécessité de réfection d'un poste du parcours Vita suite à une dégradation durant l'hiver.						

1. Crédits complémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles (suite)

Compte	Désignation	Comptes janvier à mai 2024	Budget 2024	Ecart Comptes - Budget 2024	Comptes en % du budget	Crédit complémentaire demandé
351.3141	Entretien bâtiment	4'905.75	5'000.00	-94.25	98%	50'000.00
<p>Suite au départ d'un locataire et au vu de la vétusté constatée, un appartement a nécessité des réfections, notamment au niveau de la cuisine et de la salle de bain avant de pouvoir être remis à la location. De plus, un autre appartement a connu une fuite d'eau à la cuisine qui nécessitait des réparations et le changement de mobilier de cuisine. Suite aux travaux de l'appartement de l'ancien abattoir, il s'est avéré que les tuyaux de chauffage et la nourrisse étaient vétustes. Nous profitons de ces travaux pour installer des compteurs d'eau individuels pour chaque logement afin d'avoir un meilleur contrôle des charges.</p>						
361.3141	Travaux d'entretien+rénovation salles gym, aula	10'298.85	25'000.00	-14'701.15	41%	26'000.00
<p>Suite à des fuites constatées sur 2 verrières, il s'est avéré qu'un remplacement de ces dernières était nécessaire.</p>						
361.3141.2	Travaux d'entretien et rénovation locaux restaurant	8'805.10	20'000.00	-11'194.90	44%	15'000.00
<p>Dans le cadre de l'évolution de l'offre du restaurant communal, nous avons le projet d'aménager le SnackO'pam d'un four à pizza. En effet, afin de pouvoir servir au mieux les demandes du Théâtre pour son offre de petite restauration ainsi que pour maintenir une offre de restauration de 11h00 à 22h00 sur place et à l'emporter pour s'adapter au nouveau mode de consommation des citoyens. Nous avons opté pour l'installation d'un four à pizza.</p>						
364.3141	Travaux d'entretien + rénovation Immeuble et mobilier	5'018.50	20'000.00	-14'981.50	25%	20'000.00
<p>Suite au départ du locataire, l'appartement va être transformé en 2 salles pour l'association scolaire.</p>						
430.3143	Entretien signalisation rout.et marquage	11'747.45	10'000.00	1'747.45	117%	10'500.00
<p>Besoin de panneaux triflashs pour la sécurité aux abords des écoles.</p>						

## 2. Crédits complémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle

Compte	Désignation	Comptes janvier à mai 2024	Budget 2024	Ecart Comptes - Budget 2024	Comptes en % du budget	Crédit complémentaire demandé
152.3151	Entretien mobilier, machines, équipements de bureau	972.90	500.00	472.90	195%	973.00
Paquet d'heures pour la maintenance du logiciel de gestion de l'inventaire des livres.						
180.3189	Cartes CFF & Mobility	12'876.20	-	12'876.20		31'000.00
180.4359	Ventes Cartes CFF	-13'499.00	-1'000.00	-12'499.00	1350%	-32'500.00
En 2024, les CFF ont changé le système de ventes des cartes CFF. Ces dernières ne sont plus achetées par la Commune puis mise à disposition de la population. Le nouveau système s'effectue entièrement sur le portail en ligne des CFF. Selon les informations que nous avons pour le budget, la Commune n'allait toucher que les commissions liées aux ventes des cartes CFF effectuées. Finalement, il s'avère que les ventes sont encaissées directement par la Commune et que les CFF transmettent ensuite une facture pour les cartes vendues, déductions faites des commissions. Le compte 180.3189 qui avait donc été supprimé du budget a été réutilisé afin de pouvoir distinguer entre les charges et les produits liés à la vente de cartes CFF.						
200.3184	Frais de poursuites	8'833.05	7'000.00	1'833.05	126%	10'000.00
Le montant budgété, basé sur la moyenne des trois dernières années, s'avère trop faible par rapport aux poursuites relancées en cette année, ainsi que par rapport à l'augmentation des tarifs.						
230.3301	Amortissement /pertes sur débiteurs	3'163.10	-	3'163.10		5'000.00
Ce poste est notamment composé de débiteurs jugés irrécupérables ou de factures d'années antérieures finalement annulées. Montant difficilement prévisible.						
310.3121	Consommation eau	-	-	-		1'800.00
Il s'agit de la consommation d'eau des jardins communaux. Le montant n'a pas été budgété en 2024 car il n'était pas présenté dans cette rubrique auparavant. En effet, un changement de présentation a été opéré dans les comptes 2023 pour plus de transparence. Ce compte affichait un solde de CHF 1'793.65.-. Afin d'éviter un nouveau dépassement de budget pour ce compte, une demande de crédit complémentaire de CHF 1'800.- est sollicitée.						
320.3189	Travaux facturés par des tiers	71'972.10	50'000.00	21'972.10	144%	70'000.00
Le montant budgété, basé sur la moyenne des trois dernières années, s'avère trop faible. Les coupes de bois nécessaires s'avèrent plus importantes que prévues.						

## 2. Crédits complémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle (suite)

Compte	Désignation	Comptes janvier à mai 2024	Budget 2024	Ecart Comptes - Budget 2024	Comptes en % du budget	Crédit complémentaire demandé
350.3151	Contrats d'entretien bât.divers	700.45	500.00	200.45	140%	560.00
Il s'agit d'un nouveau contrat d'entretien signé pour le brûleur de l'appartement au Pré-du-Dimanche 4.						
400.3115	Achats de véhicules, engins auto-moteurs et accessoires	11'518.80	10'000.00	1'518.80	115%	10'380.00
Suite au préavis 12/2023 prévoyant l'achat d'un véhicule électrique pour le secteur des travaux, il avait été prévu d'arrêter la location du véhicule qui était utilisé jusqu'à présent. La livraison du nouveau véhicule ayant été retardée, la location a dû être prolongé jusqu'à fin juin 2024.						
430.3143.2	Entretien éclairage public	11'268.00	40'000.00	-28'732.00	28%	15'000.00
La Romande Energie ne permet plus à la Commune de conserver ses armoires EP au sein de ses armoires. Il faut donc déplacer l'ensemble des armoires EP de la Commune en partie dès 2024.						
430.3301	Pertes sur débiteurs	60'000.00	-	60'000.00		60'000.00
Suite à une révision d'un ancien dossier, des places de parc manquantes facturées en 2019 ont finalement été réalisées et ne seront donc pas encaissées. Elles ont donc été comptabilisées en pertes sur débiteurs.						
440.3121	Consommation eau	-	-	-		39'000.00
Il s'agit de la consommation d'eau des fontaines communales. Le montant n'a pas été budgété en 2024 car il n'était pas présenté dans cette rubrique auparavant. En effet, un changement de présentation a été opéré dans les comptes 2023 pour plus de transparence. Ce compte affichait un solde de CHF 38'709.55.-. Afin d'éviter un nouveau dépassement de budget pour ce compte, une demande de crédit complémentaire de CHF 39'000.- est sollicitée.						
590.3040	Caisse de pension	2'168.75	3'250.00	-1'081.25	67%	2'500.00
591.3040	Caisse de pension	3'165.35	5'190.00	-2'024.65	61%	3'000.00
En fin d'année 2023, il s'est avéré qu'une auxiliaire de la pamtine-goûtine dépassera le salaire minimum nécessitant une affiliation à la LPP en 2024, celle-ci à donc été assujettie.						

2. Crédits complémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle (suite)

Compte	Désignation	Comptes janvier à mai 2024	Budget 2024	Ecart Comptes - Budget 2024	Comptes en % du budget	Crédit complémentaire demandé
621.3011	Trait. du pers. d'adm. fixes	18'184.45	36'070.00	-17'885.55	50%	17'180.00
621.3030	Assurances sociales	1'712.45	3'390.00	-1'677.55	51%	1'610.00
621.3040	Caisse de pension	2'966.00	5'860.00	-2'894.00	51%	3'040.00
621.3050	Assurance accidents	330.95	910.00	-579.05	36%	1'019.00
621.4659	Participation du BCI	48'610.00	29'000.00	19'610.00	168%	-19'610.00
<p>Jusqu'en 2023, une partie du temps consacré pour les cours de français était offert et considéré comme du bénévolat. En 2024, à la demande du BCI, ces heures ne doivent plus être offertes et sont donc payées. En contrepartie, la subvention du BCI augmente et permet de compenser les charges.</p>						
711.3199	Charges diverses, animations	3'079.90	7'500.00	-4'420.10	41%	2'500.00
<p>Selon une convention signée, les indemnisations reçues pour les prestations de praticiens formateurs doivent être reversées à ces praticiens. Ce point n'était pas encore connu lors de l'élaboration du budget.</p>						

### 3. Crédits supplémentaires concernant les dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées

Compte	Désignation	Comptes janvier à mai 2024	Budget 2024	Ecart Comptes - Budget 2024	Comptes en % du budget	Crédit complémentaire demandé
153.3521	Participation à la ludothèque	-	-	-		10'000.00

La participation était auparavant comptabilisée dans la rubrique 150. Il a été décidé de la présenter dans un compte spécifique de la rubrique 153 afin de faire apparaître le coût réel pour la commune plus distinctement.



## Récapitulation des crédits complémentaires au budget 2024

### Récapitulation des crédits complémentaires demandés par secteur comptable

Le montant total demandé est de CHF 409'692.-. En résumé, les demandes de crédits complémentaires relatifs au budget 2024 sont réparties de la manière suivante par secteur comptable :

Crédits complémentaires Administration générale (secteur 1) :	CHF 63'213.00
Crédits complémentaires Finances (secteur 2) :	CHF 15'000.00
Crédits complémentaires Domaines et bâtiments (secteur 3) :	CHF 185'360.00
Crédits complémentaires Travaux (secteur 4) :	CHF 134'880.00
Crédits complémentaires Instruction publique et cultes (secteur 5) :	CHF 5'500.00
Crédits complémentaires Police (secteur 6) :	CHF 3'239.00
Crédits complémentaires Sécurité sociale (secteur 7) :	CHF 2'500.00
Crédits complémentaires Services industriels (secteur 8) :	CHF 0.00
<b>Total des crédits complémentaires demandés :</b>	<b>CHF 409'692.00</b>

### Récapitulation des crédits complémentaires demandés par catégorie

1. Crédits complémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles	CHF 177'240.00
2. Crédits complémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle	CHF 222'452.00
3. Crédits supplémentaires concernant les dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées	CHF 10'000.00
<b>Total des crédits complémentaires demandés :</b>	<b>CHF 409'692.00</b>

### Récapitulation des crédits complémentaires demandés par secteur comptable et par catégorie

Secteurs	Catégorie de crédits complémentaires			
	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Totaux
Secteur 1	53'740.00	-527.00	10'000.00	<b>63'213.00</b>
Secteur 2	-	15'000.00	-	<b>15'000.00</b>
Secteur 3	113'000.00	72'360.00	-	<b>185'360.00</b>
Secteur 4	10'500.00	124'380.00	-	<b>134'880.00</b>
Secteur 5	-	5'500.00	-	<b>5'500.00</b>
Secteur 6	-	3'239.00	-	<b>3'239.00</b>
Secteur 7	-	2'500.00	-	<b>2'500.00</b>
Secteur 8	-	-	-	-
<b>Totaux</b>	<b>177'240.00</b>	<b>222'452.00</b>	<b>10'000.00</b>	<b>409'692.00</b>

## CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose d'adopter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal N° 09/2024 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2024 ;
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE :

- D'accorder à la Municipalité des compléments au budget de fonctionnement 2024 représentant au total une augmentation de charges de CHF 409'692.-.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La Syndique La Secrétaire

  

V. Induni B. Barraz

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 17 juin 2024

Déléguée municipale : Mme Valérie Induni, Syndique et municipale des finances

La date de rencontre avec la commission chargée d'étudier ce préavis est fixée au 30 juillet 2024.